

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019**

**Délibération**  
n° 2019.12.421

**Pôle d'échanges  
multimodal de La  
Couronne : définition  
du projet, affectation  
de la maîtrise  
d'ouvrage et  
approbation du plan  
de financement**

**LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 18h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **13 décembre 2019**

**Secrétaire de séance** : Annette FEUILLADE-MASSON

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Denis DOLIMONT, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Gilles CHAGNAUD

**Ont donné pouvoir** :

Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Patrick BOURGOIN à Laïd BOUAZZA, Gérard BRUNETEAU à Anne-Marie BERNAZEAU, Monique CHIRON à Jean-Luc MARTIAL, Jean-Claude COURARI à Denis DOLIMONT, Bernard DEVAUTOUR à Jean-Jacques FOURNIE, Gérard DEZIER à Bertrand MAGNANON, Guy ETIENNE à Thierry MOTEAU, Jeanne FILLOUX à Fabienne GODICHAUD, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Joël GUITTON à François ELIE, Elisabeth LASBUGUES à Véronique ARLOT, Philippe LAVAUD à Michel GERMANEAU, Annie MARC à Jean-Luc VALANTIN, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Bernard RIVALLEAU à Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD à François NEBOUT, Vincent YOU à Xavier BONNEFONT

**Suppléant(s)** :

Gilbert CAMPO par Gilles CHAGNAUD

**Excusé(s)** :

Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Catherine DEBOEVERE, Jacques DUBREUIL, Isabelle LAGRANGE, Pascal MONIER, Jean-Philippe POUSSET, Eric SAVIN, Alain THOMAS

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019**

**DELIBERATION  
N° 2019.12.421**

Rapporteur : Monsieur GERMANEAU

**POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE LA COURONNE : DEFINITION DU PROJET, AFFECTATION DE LA MAITRISE D'OUVRAGE ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

Dans le cadre du projet de développement de l'offre de service TER périurbain autour de l'agglomération d'Angoulême, SNCF Réseau (RFF à l'époque) a été mandaté par la région Poitou Charentes fin 2012 afin de produire une étude portant sur l'opportunité de création de trois haltes à Saint-Michel sur Charente, Nersac et La Couronne.

Les conclusions de cette étude ont été présentées lors d'un comité de pilotage le 22 octobre 2013, retenant l'intérêt de la réouverture de la halte ferroviaire TER à La Couronne.

Aussi, l'agglomération souhaite profiter de ce projet de réouverture de la halte ferroviaire pour développer une plate-forme de mobilité multimodale qui rayonnera sur le bassin sud et ouest de l'agglomération afin de :

- Favoriser l'accès à la halte ferroviaire, aux lignes TER et à la LGV SEA par l'aménagement d'une plateforme d'échanges entre les différents modes de transport
- Favoriser l'usage des transports en commun et modes doux avec :
  - l'insertion des lignes BHNS
  - des connexions avec les lignes de transport périurbaines du sud du territoire (Roulet, Mouthiers, Claix...) ;
  - des liaisons et équipements cyclables.
- Développer l'attractivité des communes du bassin sud de l'agglomération à travers cette nouvelle polarité de mobilité.

Ce projet de pôle de mobilité s'articule donc en trois sous projets :

- La réouverture de la halte ferroviaire avec les travaux de mise aux normes des quais (sous maîtrise d'ouvrage SNCF).
- La création d'une passerelle qui permettra de donner accès aux quais, au pôle d'échanges (bus BHNS, vélos, stationnements) et la partie Est de la commune (La Contrie).
- La création d'un parvis multimodal sur l'actuelle « cour de la gare » avec des cheminements piétons, vélos, un arrêt BHNS, un parking relais.

Au regard de la compétence de GrandAngoulême en tant qu'Autorité organisatrice des Mobilités et de son expertise technique acquise sur le chantier de la passerelle gare d'Angoulême (auprès de la SNCF, des entreprises spécialisées), il est proposé que GrandAngoulême assure la maîtrise d'ouvrage des travaux des opérations passerelle et parvis.

La SPL GAMA est actuellement maître d'œuvre sur le PARVIS. Pour le cas de la Passerelle, une étude de niveau Avant-projet a été menée par SNCF Réseau et validée en comité de pilotage du 18 octobre 2017. La consultation du maître d'œuvre est en cours (autorisation donnée par le conseil communautaire du 27 juin 2019).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération (passerelle + parvis) est le suivant :

Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT
Parvis	2 310 000,00 €	FEDER	1 681 333,52 €
		Région	1 200 952,52 €
Passerelle	2 963 313,79 €	Etat (DSIL)	1 336 364,99 €
		Autofinancement	1 054 662,76 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 273 313,79 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>5 273 313,79 €</b>

S'agissant de la partie « Quais » de l'opération, au regard des études Avant-Projet menées par SNCF Réseau, le coût prévisionnel des travaux est de 2 920 000 €.

Les évolutions du contexte national depuis la signature de la CFI AVP, à savoir le Contrat de Performance 2017-2026 entre l'Etat et SNCF Réseau qui concentre les moyens humains et financiers sur la régénération du réseau ferroviaire structurant, ainsi que le décret 2017-443 du 30 mars 2017 fixant les conditions de participation de SNCF Réseau aux investissements ferroviaires, conduisent SNCF Réseau à ne plus pouvoir participer au montage financier de l'opération.

Toutefois, SNCF Réseau reste le maître d'ouvrage obligatoire pour les travaux des quais.

La poursuite de l'opération de mise en accessibilité des quais en phase PROJET doit faire l'objet d'une convention de financement entre les partenaires région Nouvelle-Aquitaine, commune et GrandAngoulême.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT "Quais"				
DEPENSES	MONTANTS HT	RECETTES	MONTANTS HT	%
Stade AVP	2 920 000,00	Commune de la Couronne	1 000 000,00	34,2%
		Région Nouvelle Aquitaine	1 460 000,00	50,0%
		GrandAngoulême	460 000,00	15,8%
<b>TOTAL</b>	<b>2 920 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 920 000,00</b>	<b>100%</b>

VU la délibération n°61 B du bureau communautaire du 14 juin 2018 autorisant Monsieur le Président ou son représentant à solliciter des subventions au titre du DSIL avec à l'appui le plan de financement prévisionnel ci-dessus « aménagement du parvis et de la passerelle »,

VU la délibération n°350 du 18 octobre 2018 du conseil communautaire portant approbation de la maîtrise d'ouvrage des études du parvis et de la passerelle ainsi que de la convention de financement de l'étude « Projet de mise aux normes des quais » à hauteur de 55 000 €, avec à l'appui le plan de financement prévisionnel « aménagement du parvis et de la passerelle » et « quais »,

VU la délibération n°202 du conseil communautaire du 27 juin 2019 autorisant Monsieur le Président ou son représentant à engager la procédure visant à recruter un maître d'œuvre pour la passerelle,

VU l'autorisation de programme d'un montant de 55 000 € votée dans le cadre du budget primitif 2018 concernant l'étude PRO,

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 10 décembre 2019,

**Considérant** qu'il convient d'actualiser le plan de financement présenté en bureau communautaire du 14 juin 2018 ;

**Considérant** qu'il convient d'actualiser le plan de financement des quais présenté en conseil communautaire du 18 octobre 2018 ;

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** la maîtrise d'ouvrage des travaux du parvis et de la passerelle du pôle d'échanges multimodal de La Couronne,

**D'APPROUVER** le plan de financement de l'opération « parvis + passerelle » du pôle d'échanges multimodal (PEM) de La Couronne,

**D'APPROUVER** le plan de financement de l'opération « quais » du pôle d'échanges multimodal (PEM) de La Couronne,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les documents afférents à ce projet.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>27 décembre 2019</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>27 décembre 2019</b>

DEPENSES PREVISIONNELLES			
	Détail calcul	Pourcentage %	HT Euros
Acquisitions terrain			0,00
frais notaire et hypo (7% du cout)	base acquisition	7%	0,00
<b>Sous-total Terrain</b>			<b>0,00</b>
Amo passerelle			0,00
Etude topographique (avant travaux)			15 000,00
Etude géotechnique (G1-G2)			25 000,00
Contrôle EXE de la passerelle			70 000,00
% de révision ingénierie SYNTEC (3% l'an)	sur 2 ans		4 200,00
Coordination SPS (niveau II)			25 000,00
% de révision ingénierie SYNTEC (3% l'an)	sur 2 ans		1 500,00
<b>Sous-total Etudes-Analyses-Contrôles</b>			<b>140 700,00</b>
Travaux			1 500 000,00
% de tolérance niveau APD	base cout travaux	5%	75 000,00
% de tolérance niveau marché travaux	base cout travaux	2%	30 000,00
% de tolérance niveau DGD	base cout travaux	0%	
% de révision de prix BT01(1,5 % l'an)	sur 3 ans	formule	73 313,79
<b>Sous-total Travaux</b>			<b>1 678 313,79</b>
Hon. M. Œuvre (hors PEM) y compris tests dynamique et statique			210 000,00
Mission C1 OPC intégrée à l'équipe			31 500,00
Mission C2 Inspection Détaillée Initiale			30 000,00
<b>Sous-total Maitrise d'Œuvre</b>			<b>271 500,00</b>
Mobilier (mobilier+equipements d'entretien+sécurité ...)			0,00
Signalétique extérieur (voirie,,)			10 000,00
<b>Sous-total Mobilier</b>			<b>10 000,00</b>
Frais pub Etude + moe + travaux-attribution (BOAMP...)			5 000,00
Constat affichage PC (Huissier)			700,00
Tirage dossier			0,00
Assurance D.O. (base cout bâtiment+Mo+CT+SPS+OPC)	PM		0,00
Convention sécurité SNCF			
Etude notice de contrainte			40 000,00
Etude avis AVP			15 000,00
CMOAU			0,00
MSF Etude et travaux (Proposition SNCF en date du 2019 11 08)			280 000,00
MSF réserve évolution projet			400 000,00
Modification Mouvrage	base cout travaux	1%	15 000,00
Aléas-Imprévus		3%	45 000,00
Taxes (TLE, CAUE)			10 000,00
Taxes raccordement EP			5 000,00
Raccordement concessionnaire (élec12, téléph 2)			5 000,00
% de révision maitrise d'œuvre - base SYNTEC		5%	10 500,00
Forfait complémentaire de Moeuvre stade APD			7 500,00
Panneaux de communication chantier (1- 4*3+2- 1*2)			10 000,00
Inauguration (plaquettes,,,,)			14 100,00
<b>Sous-total Divers</b>			<b>862 800,00</b>
<b>TOTAL OPERATION €HT</b>			<b>2 963 313,79</b>
<b>TOTAL OPERATION €TTC</b>			<b>3 555 976,55</b>

Budget fonctionnement  
2000

vu le 2019 11 13 avec PA